

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 janvier 2015

Présents : Bruno Alex, Laurence Bert (adjointe), Charles Brun (adjoint), Christophe Chatal (adjoint), Alain Dayet, Gabriel Desbrosse (maire), Véronique Fessy, Maxime Gasdon, Danielle Lacour, Hubert Mondière, Bernard Pivot, Mickaël Rivière, Nathalie Valentin.

Absents ayant donné pouvoir : Chantal Delangle (adjointe – pouvoir à Laurence Bert), Olivier Cartet (pouvoir à Gabriel Desbrosse).

Secrétaire de séance : alain Dayet

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2015
 2. Subventions : BTP-CFA Loire St-Étienne, Jeunesse en Plein Air (JPA)
 3. Délibération pour dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 pour les trottoirs
 4. Multiservice : entreprises à retenir
 5. Retrait de la délibération du 18 novembre 2014 (instauration I.A.T.) suite au courrier de la sous-préfecture
 6. Questions diverses
-

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 13/01/2015

Pas de modifications, il est approuvé à l'unanimité.

2. Demandes de subvention

- FCER (Football Club de l'Est Roannais) : en mai 2014 la commune avait déjà accordé une subvention de 150€. La demande est donc mise en attente à l'unanimité.
- BTP-CFA Loire St-Étienne : 90€ demandé pour un apprenti. Subvention de 30€ (montant fixé forfaitairement pour toute demande de subvention concernant des élèves de Pradines) accordée à l'unanimité.
- Jeunesse en Plein Air : refus à l'unanimité.
- Association des donneurs de sang de St-Symphorien-de-Lay : refus à l'unanimité.
- Lire et faire lire : Chantal Delangle (adjointe aux affaires scolaires) a vu la directrice qui lui a indiqué qu'effectivement une personne de l'association intervenait à l'école mais qu'on lui avait annoncé la gratuité de l'intervention. Refus à l'unanimité.

L'examen des demandes de subvention prenant beaucoup de temps en conseil, il est décidé que les décisions seront prises en réunion d'adjoint et qu'en conseil une simple information sera faite.

3. Délibération pour dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 pour les trottoirs

Il est nécessaire pour la réalisation du trottoir dans le bourg d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement de début 2015 avant le vote du budget primitif 2015. Accord à l'unanimité.

Christophe Chatal, adjoint à la voirie, fait part de l'avis des conseillers qui ont examiné le trottoir devant la maison Chevallard. Il leur semble préférable de tout refaire dans un souci d'uniformité du trottoir, contrairement à la décision du précédent conseil. Après discussion il est décidé par 11 voix pour, 2 abstentions et 2 contre de refaire entièrement le trottoir devant la maison Chevallard.

4. Multiservice

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis concernant les 3 lots infructueux pour lesquels une nouvelle consultation avait été lancée.

Lot 5, charpente bois, couverture, vêtur :

7 entreprises ont répondu. La mieux-disante est **Sanglar-Lespinasse** pour un montant de **49376,75€** Le mieux disant précédent était l'entreprise Beupertuit à 44738,77€ mais avec des modifications apportées au cahier des charges ce qui a obligé à déclaré ce lot infructueux. Et la réponse de l'entreprise Beupertuit au nouvel appel d'offres est arrivée trop tard et n'a donc pas pu être ouverte.

Lot 6, menuiseries extérieures alu :

4 entreprises ont répondu. La mieux-disante est **alu verre création** pour un montant de **41154,90€** avec l'option d'un seul vantail fixe au lieu de 2 pour l'ouverture du restaurant sur la terrasse et l'option d'aucuns vantaux fixes dans la séparation restaurant – bar. On est toujours au-dessus de l'estimation et on ne gagne rien par rapport au précédent appel d'offre.

Lot 7, serrurerie :

8 entreprises ont répondu. La mieux-disante est **Vial Gaydon** pour **13521,51€** On est toujours au-dessus de l'estimation mais on gagne environ 1400€ par rapport au précédent appel d'offres.

Les 3 entreprises sont retenues à l'unanimité.

Le début des travaux devrait se faire le 16 février. La 1^{ère} réunion de chantier aura lieu le mardi 10 février à 8h30.

Le déménagement de Natacha Mercier et son aménagement dans les locaux de l'ancien bar d'André Servagent sont prévus du 16 au 18 février. Jean-Yves y a déjà effectué des travaux : électricité, plomberie, installation du chauffe-eau récupéré dans le multiservice.

Le nouveau bail du 1^{er} février au 31 mai va être signé avec Natacha Mercier chez maître Bessat, notaire.

Rien n'est encore signé avec les banques pour l'emprunt. Il faut attendre le compte administratif.

5. Délibération pour l'instauration de l'I.A.T.

Retrait de la délibération du 18 novembre 2014 (instauration I.A.T.) suite au courrier de la sous-préfecture. En effet dans cette délibération il y avait une erreur, pour les échelons il était indiqué de 0 à 8. Une nouvelle délibération avec les échelons de 1 à 8 est adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

a) **Espace de mémoire pour la guerre d'Algérie :**

Le maire fait part d'un courrier de la FNACA qui demande la mise en place d'un espace de mémoire rappelant la date du 19 mai 1962, date du cessez le feu de la guerre d'Algérie. Le maire va contacter les communes environnantes.

b) **Courriel de M. Convert :**

Le maire nous fait la lecture d'un courriel de M. Convert qui demande s'il serait possible de donner des noms aux allées du lotissement des Giraudières pour faciliter les livraisons etc. Il demande aussi s'il est envisagé de faire quelque chose pour la circulation en sens interdit et les excès de vitesse. Enfin il indique que les 2 lampadaires situés vers l'usine restent allumés toute la nuit. Le maire lui a répondu et lui a transmis le compte-rendu du conseil du 13 janvier.

Véronique Fessy signale que d'ici 2016 la poste pourrait bien nous demander de repérer les habitations par un numéro et un nom de rue. Il est décidé de commencer à y réfléchir.

c) **Réserve à incendie du lotissement des Giraudières :**

Bruno Alex rappelle le problème de la réserve à incendie du lotissement des Giraudières. La clôture se détériore du fait du ravinement des berges. La commune va essayer de trouver une solution. Un bétonnage pourrait être envisagé.

d) **Tonte terrain de foot :**

Christophe Chatal, adjoint à la voirie nous communique les montants des devis pour la tonte des terrains de foot. Mottet (mulching) 8361€, Bleu Caraïbes (ex PJA) 5810€, Bernat Armand (mulching) 150€ par tonte et il faut compter entre 20 et 25 tontes (1 par semaine) soit 3750€. C'est cette dernière entreprise qui est retenue à l'unanimité.

e) **École et cantine :**

Laurence Bert pour Chantal Delangle, adjointe aux affaires scolaires, nous informe de la tenue du prochain conseil d'école le 12 mars. Il y sera fait le point avec le personnel communal pour la fréquentation et l'organisation

de la cantine. Le conseil évoque deux solutions possibles : utiliser la petite pièce à côté de la cantine ou avancer le service pour les petits de maternelle.

f) **Commission bâtiments :**

Charles brun, 1^{er} adjoint en charge des bâtiments communaux, communique la liste des travaux arrêtés après la visite des bâtiments par la commission :

- changement des portes des appartements du bas de l'ancienne mairie pour mettre de vraies portes d'entrée isolées.
- peinture des murs du hall et du couloir dans les locaux de l'école élémentaire.
- peinture de la porte du garage de Mme Royer vers l'ancien presbytère et de la porte d'entrée de l'ancienne mairie.
- réfection de la toiture des 2 ailes de la mairie. Des devis vont être demandés.

g) **Syndicats des eaux :**

Christophe Chatal présente un diaporama sur tous les travaux réalisés par le syndicat des eaux.

h) **Commission culture :**

Compte-rendu par Nathalie Valentin et Alain Dayet : initiations informatiques ; demandes de subvention pour des projets culturels ; projet de la résidence d'artistes dans l'ancienne ferme de la CoPLER à Neulise (début des travaux en avril pour un budget de 100 000€) ; sites internet de la CoPLER (www.copler.fr, www.copler.mobi/guide/, www.lechateaudelaroche.fr/). Il est rappelé que sur le site de la CoPLER la commune de Pradines a des pages qui sont à sa disposition à condition d'envoyer les informations au service informatique de la CoPLER. Il est possible d'y mettre par exemple l'annonce pour la location de l'appartement à l'étage de l'ancienne mairie. Les comptes-rendus des conseils pourraient aussi y figurer. Les associations peuvent elles aussi transmettre des informations à la CoPLER pour diffusion sur le site.

Prochaines réunions en principe : Compte administratif le 24 février et budget le 24 mars.